

## Saison 2015 - 2016

## **Autorisation parentale**



(Pour les adhérents mineurs)
Je soussigné,
responsable légal,
Autorise mon fils/ma fille :
☐ A pratiquer le tir à l'arc au sein de la compagnie de tir à l'arc de Saint Julien en Genevois. Je m'engage à présenter sans délai un certificat médical.
☐ Les entraîneurs de la Compagnie des Archers de Saint Julien à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.
☐ Le service d'urgence à accomplir tout geste ou intervention chirurgicale nécessité par l'état de mon enfant avant mon arrivée.
➤ Certificat médical (OBLIGATOIRE): Il doit être remis au club lors de 'inscription. Il doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition
Délivré le /
Signature :

## Certificat médical de non contre-indication à

la pratique du tir à l'arc en compétition
Je soussigné Docteur
Certifie avoir consulté ce jour
Son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique en
compétition :  ♦ du tir à l'arc ♦
Certificat médical établi à la demande de l'intéressé et remis en main propre.
Cachet du médecin :
<u>Signature</u>

Article L 231-3 du code du sport

Ce certificat médical est valable un 1 an.

Sa photocopie peut être fournie pour la participation aux épreuves sportives.